

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 07862
Numéro SIREN : 879 804 409
Nom ou dénomination : 2 C

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 20231

Désignation de l'entreprise SAS 2 C		45 Rue DE VILLENEUVE		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise SILIC		94150 RUNGIS			
SIRET		8 7 9 8 0 4 4 0 9 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 13	
				Exercice N clos le 31122021	
				Exercice N-1 clos le 31122020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	4 453	12 039
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	4 453	12 039
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062	9 517	4 785
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	284 637	52 524
		072	074	106 266	104 776
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	97 027	28 019
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II	096	098	497 446	190 104	
Total général (I + II)	110	112	513 938	205 440	
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 000	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134		31 425	
	Résultat de l'exercice	136		86 417	32 425
	Provisions réglementées	140			
Total I	142		128 841	42 425	
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		191 480	500
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	110 258	189 163	162 516
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		380 643	163 016	
Total général (I + II + III)		180		509 485	205 440
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2 C		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	95 081		446 873	
	Production vendue	{ biens { services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218	485 000		184 632	
						222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224			
	Production immobilisée *					226				
	Subventions d'exploitation reçues					230	162			
Autres produits					232	580 243		631 505		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	80 000		389 169	
	Variation de stock (marchandises) *					236	(4 732)		(4 785)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			621	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :					242	267 690		156 131
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	387	244	2 074		478	
	Rémunérations du personnel *					250	98 337		40 567	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252	21 681		10 022	
	Dotations aux amortissements *					254	3 298		1 154	
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	82			
				260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	468 431		593 358	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	111 812		38 147	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280				
	Produits exceptionnels (IV)					290				
	Charges financières (V)					294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			347		300	149		
					348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	25 246		5 722	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	86 417		32 425	
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	86 417	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	25 246			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		330	149			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*				248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	111 812	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	111 812	372		

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2021

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	149
Totalisation	149

**2033B - Divers à déduire
au 31/12/2021**

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2 C						Néant <input type="checkbox"/>		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	16 491	462		464		466	16 491	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	16 491	492		494		496	16 491	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550	1 154	552	3 298	554		556	4 453
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL			570	1 154	572	3 298	574		576	4 453
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2021

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 C

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	68 031
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	54 680
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2021

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche. 0, pour activer le report sur le cerfa 2033E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2033E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E

Désignation de l'entreprise : SAS 2 C				
Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021 Durée en nombre de mois 12				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE n°1: 100% n°2: 100, % n°3: saisie				
Ventes de marchandises	108	95 081	95 081	
Production vendue - Biens	108			
Production vendue - Services	108	485 000	485 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	580 081	580 081	580 081
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	162	162	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111	4 732	4 732	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	4 893	4 893	4 893
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	80 000	80 000	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	121			
Autres achats	121	251 117	251 117	
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	8 310	8 310	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	82	82	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 2	152	339 509	339 509	339 509
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	137	245 465	245 465
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117		245 465	

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 C		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	580 081	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	580 081	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	162	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	4 732	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	4 893	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	331 117	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	8 310	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	82	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	339 509	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	245 465
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	245 465	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	580 081	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ANNEXE

2 C

Au capital de 10 000 euros
Siège social : SILIC, 45 rue de Villeneuve
94150, RUNGIS
SIREN : 879804409, Greffe de Créteil

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

1. HYPOTHESES DE BASES

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

3. METHODE DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants. (FIFO)

II CHANGEMENT DE METHODE

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'un exercice à l'autre.

III CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

IV IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AMORTISSEMENTS

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

2. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET AMORTISSEMENT

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

3. FONDS COMMERCIAL

Aucun élément au titre du fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

V - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faite par la société pour elle même.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles 354-355 de la loi N. 66-357 du 24 Juillet 1966.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir Tableau Joint N°1 -DGI 2033-C

VIII - AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

IX - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

CF TABLEAU JOINT N°2 -DGI 2033-C

CF TABLEAU JOINT N°1 -DGI 2033-D

X - COUT DE PRODUCTION DU STOCK

Aucune charge financière n'a été incorporée aux coûts de production en stock.

XI - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

XII - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE, PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

1) CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

a) Charges différées

Aucune charge différée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

b) Frais d'acquisition des immobilisations

Aucun frais d'acquisition des immobilisations n'a été enregistré au cours de l'exercice.

c) Frais d'émission des emprunts

Aucun frais d'émission des emprunts n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

d) Charges à répartir

Néant

2) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Néant

3) PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Néant

XIII- AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

XIV - CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule :

- les catégories de titres composant le capital social
- leur variation pendant l'exercice
- et leurs réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la Société elle-même.

• Catégorie de titres	Actions
Nombre en début d'exercice.	1 000 Actions
Valeur nominale	10 Euros
Mouvements de l'exercice :	
- Augmentations =	NEANT
- Diminutions =	NEANT
Nombre en fin d'exercice	1 000 Actions
* Valeur nominale.....	10 Euros
Montants.....	10 000 Euros
* Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la Société - pour elle-même... N E A N T	

XV - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles se présente comme suit en fin d'exercice :

N E A N T

XVI - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES A PAYER

1) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Néant

2) AUTRES CHARGES A PAYER

Néant

XVII - CENTRALISATION DES POSTES DU BILAN

Aucune créance ou dette figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif, ne concerne des entreprises liées ou en participations.

XVIII - ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes de comptes de tiers en fin d'exercice. Par conséquent, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

XIX- CREDIT - BAIL

Néant

XX- REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

Néant

XXI - ENTREPRISES LIEES

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice avec des entreprises liées.

XXII - METHODE DE REEVALUATION

Néant

XXIII - ENGAGEMENTS PARTICULIERS ET FINANCIERS

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

XXIV - ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions compléments de retraite ou d'indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

2 C
Au capital de 10 000 euros
Siège social : SILIC, 45 rue de Villeneuve
94150, RUNGIS
SIREN : 879804409, Greffe de Créteil

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 juin 2022

L'an deux mille vingt deux et le onze juin à 16 Heures.

L'associé par actions simplifiée unipersonnelle susnommée au capital de 10 000 euros, a pris la décision ordinaire suivante. Et en tant que président, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021
2. Décision de l'affectation du résultat.

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire **de 86 417 €** de l'exercice clos au 31 Décembre 2021 en :

-Report à nouveau pour un montant de 86 417 €

Le cumul du report à nouveau au 31/12/2021 sera de 117 842 €, l'associé unique décide d'augmenter le capital en incorporant des réserves pour la somme de 40 000 €, ainsi le capital social passera de 10 000 € à 50 000€.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures, après signature du présent procès-verbal.

Fait à RUNGIS, le 11 juin 2022

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long, horizontal, wavy line that extends to the right.